

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 mars 2019 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

Présents :

Mesdames BAURY Christine, BOUIGUE Sylvie, GILLAUX Sophie, LAMOTTE Anne, LEBOUL Françoise, MELLET Anne-Marie, PERRIER Véronique, SCIBOR Patricia, TABORSKI Catherine et Messieurs BRETOS Cédric, DELMAS Éric, DUTHOIT Dominique, ESCOBEDO André, JEANNE Frédéric, LANNES Daniel, LÉPINE Hervé, MANGION Christophe, POMMET Bernard, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs :

Madame Esma AL GAMRA donne pouvoir à Madame Catherine TABORSKI
Monsieur Christophe HOUZE donne pouvoir à Monsieur Christophe MANGION
Monsieur Matthieu YEFSAH donne pouvoir à Monsieur François LEPINEUX

**Absent(e)(s) ou
Excusé(e)(s) :**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 20H30

Secrétaire de séance: Monsieur Hervé LEPINE



2019 -2-1 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2018

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal du 10 décembre 2018

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2019 -2-2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 18 février 2019

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal du 18 février 2019

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2019-2- 3- FINANCES : Vote du Compte administratif 2018

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, 2^{ème} Adjoint chargé des Finances, qui passe à l'examen du compte administratif.

1 - Section de fonctionnement

Elle présente en dépenses un montant réalisé de 1 659 632.76€ pour des recettes à hauteur de 1 960 211.14€ ce qui dégage pour 2018 un excédent de 300 578.38 €

a) -Dépenses de fonctionnement :

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	502 147,63		502 147,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	913 910,23		913 910,23
014	Atténuations de produits	17 240,00		17 240,00
65	Autres charges de gestion courante	186 418,99		186 418,99
66	Charges financières	35 240,91	0,00	35 240,91
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	4 675,00	4 675,00
Dépenses de fonctionnement - Total		1 654 957,76	4 675,00	1 659 632,76
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017				0,00

b) -a) -Recettes de fonctionnement :

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	45 906,57		45 906,57
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	118 374,16		118 374,16
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 325 812,00		1 325 812,00
74	Dotations, subventions et participations	432 626,17		432 626,17
75	Autres produits de gestion courante	31 471,78		31 471,78
76	Produits financiers	35,19	0,00	35,19
77	Produits Exceptionnels	5 985,27	0,00	5 985,27
Recettes de fonctionnement - Total		1 960 211,14	0,00	1 960 211,14
Pour information				200 000,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017				200 000,00

2 - Section d'investissement

Elle présente en dépense un montant de 770 701,86€ pour des recettes à hauteur de 356 650,61€ ce qui donne comme résultat de clôture 2018 un déficit de 414 051,25€

a) -Dépenses d'investissement :

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	109 040,03	0,00	109 040,03
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	660 893,83		660 893,83
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	768,00	0,00	768,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		770 701,86	0,00	770 701,86
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017				0,00

b) -Recettes d'investissement :

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 164,48	0,00	26 164,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	302 211,05		302 211,05
13	Subventions d'investissement	22 726,94	0,00	22 726,94
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	873,14	0,00	873,14
28	Amortissements des immobilisations		4 675,00	4 675,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	351 975,61	4 675,00	356 650,61
	Pour information			1 007 886,01
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017			

3 -Les résultats de clôture 2018 sont :

a) -En fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 pour la commune donne un excédent de 300 578.38€ auquel est ajouté un excédent reporté 2017 de 200 000€ ce qui donne en résultat de clôture 2018 un excédent de 500 578.38€.

b) -En investissement :

Le résultat d'investissement de la commune pour l'exercice 2018 donne un déficit de 414 051.25€ auquel est rajouté l'excédent reporté 2017 de 1 007 886.01€ ce qui donne un résultat de clôture de 593 834.76€.

Après cet exposé et conformément à la loi, Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur Bernard POMMET, 2^{ème} Adjoint chargé des Finances et quitte l'assemblée pour que le vote du compte administratif puisse avoir lieu. Monsieur Bernard POMMET propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2018 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2018 de la Commune.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2019-2-4 FINANCES : Approbation du Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire, après avoir déposé sur le bureau de l'Assemblée le compte de gestion de la Commune produit par la Trésorerie Principale et visé par le Trésorier Principal, Monsieur ANGLES (parti à la retraite) et Monsieur CHASSAGNE qui assure son remplacement, explique que le rapprochement de ce document avec le compte administratif et les affectations de résultats qui y sont rattachés fait apparaître une cohérence et une exactitude au centime près.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2018 de la Commune.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 de la Commune.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2019 - 2 -5 FINANCES : Affectation des résultats 2018 :

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, 2^{ème} Adjoint chargé des Finances, qui informe le conseil municipal des résultats de l'année 2018 selon le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise du résultat antérieur (2017) après affectation	200000,00	1007886,01	1207886,01
Recettes de l'exercice 2018	1960211,14	356650,61	2316861,75
Dépenses de l'exercice 2018	1659632,76	770701,86	2430334,62
Résultat de l'année 2018	300578,38	-414051,25	-113472,87
Résultats bruts 2018	500578,38	593834,76	1094413,14

AFFECTATION DES RESULTATS

Dépenses au 002 (reprise du déficit)		
Recettes au 002 (reprise de l'excédent)	200000	
Dépenses au 001 (reprise du déficit)		
Recettes au 001 (reprise de l'excédent)		593834,76
recettes au 1068 tirage 2019		300578,38

RESULTAT 2018 APRES AFFECTATION	200000	593864,76	793864,76
--	---------------	------------------	------------------

<i>Fonds propres d'investissement</i>		<i>894413,14</i>
---------------------------------------	--	------------------

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 pour la commune donne un excédent de 300 578.38 € auquel est rajouté un excédent reporté de 2017 de 200 000 € ce qui donne comme résultat de clôture 2018 un excédent de 500 578.38 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2018 pour la commune donne un déficit de 414 051.25€ auquel est rajouté l'excédent reporté de 2017 de 1 007 886.01€ ce qui donne en résultat de clôture 2018 un excédent de 593 864.76€.

Monsieur le Maire propose :

-d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 300 578.38 €

-de reprendre 200 000€ pour la commune en recettes de fonctionnement au compte 002.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2018 :

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2019 -2- 6 FINANCES : Demande subvention au Conseil Départemental : Entretien du stade municipal

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien du stade municipal sur la commune de BRAX.

Il rappelle que le Contrat de Territoire, partenariat de subventions entre la Commune et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, prévoit un montant estimatif de 50.000,00 € sur la programmation 2018. La fourchette de taux d'intervention est prévue entre 5 % et 35 %. Il a été demandé le rattachement à ce contrat de territoire

Il soumet ensuite à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour cet achat.

Nom de l'Entreprise	Désignation	Prix HT
TURFPLAC	Diagnostic complet du sol	1 540,00 €
TURFPLAC	Entretien terrain d'entraînement	8 212,00 €
TURFPLAC	Entretien terrain de jeux	11 675,00 €

Cette proposition pour un montant total hors taxe de 21 427,00 € apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter et à signer tous les documents s'y rapportant. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou/et par la souscription d'emprunt.

La dépense sera inscrite au budget 2019.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter cette subvention, la plus large possible, au Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre de l'entretien du stade municipal
- demande la rattachement de cette opération au contrat de territoire 2019,,
- à signer tous les documents s'y rapportant.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2019 - 2- 7 FINANCES : Débat d'orientation budgétaire

1- Préambule :

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, 2eme adjoint en charge des finances qui rappelle que lors du Conseil Municipal du 18 Février 2019 nous avons approuvé un prêt de 500000€ (cinq cent mille euros) .

Toutefois, à l'analyse des demandes d'investissements importantes nouvelles pour l'année 2019 :

- Achat local commercial,
- Aménagement des trottoirs rue des écoles devant le groupe scolaire,
- Remise en état du terrain de foot et changement des éclairages du terrain, etc,

Il convient de modifier cet emprunt et de le porter à hauteur de 600000€ (six cent mille euros).

Monsieur le MAIRE propose à l'assemblée d'acter cette modification par une délibération en questions diverses.

Cette modification est déjà intégrée dans le débat d'orientation budgétaire suivant :

2- Débat d'orientation budgétaire :

Comme depuis 2015, le budget 2019 sera réalisé en prenant en compte le contexte macroéconomique impactant les collectivités territoriales.

Rappelons que pour Brax en 2018 le chapitre 74 - Dotations et participations a subi une nouvelle baisse de 1941.19€ malgré une hausse des attributions pour compensation sur l'exonération des taxes locales.

L'objectif que nous nous étions fixé en 2014 de ne pas dégrader notre réserve d'investissement afin de garantir la réalisation et la rénovation de la restauration scolaire et du bâtiment François VERDIER a été tenu et aujourd'hui le travaux sont commencés depuis le mois de juillet 2018.

Pour tenir cet engagement nous avons agis sur tous les leviers à notre disposition notamment l'évolution parallèle des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2018 après la baisse constatée des dépenses de fonctionnement en début de mandat.

En fonctionnement au niveau des charges salariales nous devons prévoir la création du poste de DGD créé pour répondre aux besoins de suivi des RH et d'assurer le remplacement de la DGS durant ses absences et de préparer sereinement son départ en retraite.

Nous devons prévoir également les charges liées aux mi-temps thérapeutique, les personnes travaillent à mi temps mais devant être payées à temps plein avec un besoin de remplacement sur le mi-temps manquant.

De même nous devons prévoir les charges des détachements syndicaux qui même si ils sont remboursés par le CDG ne viennent pas en atténuation du chapitre 12 Charges de personnel mais sont comptabilisés au chapitre 13 (recettes) atténuation de charges et là encore il nous faut prévoir du remplacement.

En investissements pour 2019 il faudra prévoir le financement dans le temps des travaux d'investissements courant en fonction des critères suivants:

- Problèmes de sécurité et d'adaptabilité
- Ne pas perdre les subventions obtenues sur les projets
- Finaliser les opérations engagées en 2018
- Commencer les opérations prévues dans l'accord de partenariat signé avec le Conseil Départemental en tenant compte des retours d'attribution de subventions en veillant de ne pas mettre en danger notre trésorerie sachant que nous avons 3 années pour finaliser ces travaux à partir du 1er janvier qui suit l'année de notification.

- En 2019 nous prendrons en compte l'acquisition d'un local commercial au centre du village afin de permettre l'installation d'un commerce "épicerie" de proximité que beaucoup de braxéens attendent.

- De même la construction du nouveau cimetière sera commencé

Rappelons que pour cette opération de la compétence de Toulouse Métropole nous agissons en qualité de maîtrise d'ouvrage déléguée et devront faire l'avance du paiement des entreprises. Pour cela nous souscrivons une ligne de trésorerie de 720 000€ correspondant au coût de l'opération.

Pour les autres investissements nous souscrivons :

- au emprunt sur 20 ans à taux fixe de 600 000€
- et un prêt relais sur 2 ans à taux fixe de 500 000€ en attente des versements des subventions attendues et du remboursement du FCTVA.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le débat d'orientation budgétaire 2019 :

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2019-2-8 ADMINISTRATION : Tirage au sort des Jurés d'assises

Après avoir déposé sur le bureau de l'Assemblée le dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 28 janvier 2019, il est demandé aux communes d'effectuer la désignation des jurés d'assises par tirage au sort, à partir de la liste électorale. Pour la commune de Brax, le nombre de personnes à désigner est de **six**. Ils devront être au moins âgés de 23 ans au 1er janvier de l'année prochaine, les électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 1997 devront être écartés.

Numéro	Nom, nom d'épouse et prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
N°1	SADON Thierry	3/11/1966	Munsingen (99)
N°2	SALLE Nicole	2/09/1942	Colomiers (31)
N°3	ZYLIK Joseph	20/03/1947	Les Mureaux (78)
N°4	TALLET Pierre	6/05/1962	Avignon (84)
N°5	LAPORTERIE Léa	10/05/1990	Toulouse (31)
N°6	MOUSCARDES David	7/01/1985	Menton (06)

Sont tirés au sort pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2020, ces personnes seront informées individuellement.

PAS DE VOTE

2019-2-9 FINANCES : Acquisition de parcelles :

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Catherine TABORSKI, 1ere adjointe, qui informe l'assemblée sur ce projet.

La commune de BRAX souhaite acquérir deux parcelles afin de pouvoir accéder à une parcelle communale au fonds de la rue du stade,(la parcelle section AK 3).

Il s'agit de :

- la parcelle section AK n°0004 appartenant à l'Indivision CAMPARIOL , rue du stade,
- la parcelle section AK n° 0140 appartenant à Madame BEGUE Marie-Thérèse, rue du stade.

Madame TABORSKI précise que d'après l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les communes peuvent acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère immobilier ou immobilier.

Les propriétaires ont donné leur accord pour une rétrocession à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne mandat au maire afin de signer tous les documents afférents à cette rétrocession.
- décide que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune
- décide l'inscription au budget primitif de l'année 2019

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2019-2-10 FINANCES : SDEHG Rénovation de l'éclairage public du terrain de foot

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Véronique PERRIER, Conseillère municipale déléguée, qui informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 22/01/2019 concernant la rénovation de l'éclairage du terrain de foot, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Dépose de 16 projecteurs à technologie Iodure Métallique énergivore (2000W),
- Fourniture et pose de 16 projecteurs à technologie LED (1471W) sur les supports existants conservés (mâts à vérifier avec nouvelles charges)
- Niveau d'éclairage visé : Catégorie E4 ==> 250 lux à la mise en service et 200 lux moyen avec une uniformité supérieur ou égal à 0,7 (réglementation FFF),
- Le matériel installé pourra être piloté par demi-terrain et à puissance réduite,
- L'armoire de commande ainsi que les câbles d'alimentation des projecteurs seront conservés,
- Fourniture et mise en place d'une armoire pour le système Perfect Play,
- Les projecteurs seront garantis 10 ans.

Cet avant-projet sommaire prend en compte le remplacement en lieu et place de projecteurs existants sans le remplacement des mâts.

Si après étude mécanique des mâts ceux-ci sont à changer, un nouveau projet de délibération sera présenté à la commune.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	(récupérée par le SDEHG)	12 992 €	TVA
<input type="checkbox"/>	SDEHG	33 000 €	Part
<input type="checkbox"/>	restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	36 508 €	Part
<hr style="border: 0.5px solid black;"/>		Total	82 500 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

<< Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2019 -2 – 11 : FINANCES : SDEHG Rénovation de l'éclairage public de la RD 37 – option 1

Report de la délibération.

2019-2 -12 : QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de modifier le montant du prêt voté lors du conseil municipal en date du 18 février 2019 et de l'augmenter de 100 000 euros.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2019-2-12 : FINANCES : Modification du montant de l'emprunt auprès du Crédit Mutuel :

Délibération annule et remplace la délibération du 18 février 2019 n°2019-1-3

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET , 2eme adjoint en charge des finances, qui informe l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 18 Février 2019 nous avons approuvé un prêt de 500000€ (cinq cent mille euros) à l'analyse des demandes d'investissements importantes nouvelles pour l'année 2019 (Achat local commercial, aménagement des trottoirs rue des école devant le groupe scolaire, remise en état du terrain de foot et changement des éclairages du terrain ...) il convient de modifier cet emprunt et de porter à hauteur de 600000€ (six cent mille euros)

Entendu l'exposé du Maire l'assemblée délibère :

-Approuve le prêt de 600000€ (six cent mille euros) sur 20 ans auprès du Crédit Mutuel au taux de 1.73% sur 20 ans (240 mois) pour financer les investissements 2019.

-Approuve l'annulation de la délibération approuvant un prêt de 500000€ (cinq cent mille euros) sur 20 ans auprès du Crédit Mutuel au taux de 1.73% sur 20 ans (240 mois) pour financer la reconstruction et l'extension du groupe scolaire.

-Autorise le Maire à signer le contrat et accepter les modalités de fonctionnement,

-et inscrire cet emprunt de 600000 euros sur le budget primitif 2019.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fin de la séance à 21h56

Le Maire,

François LEPINEUX

